



LE PRÉVENANT

BULLETIN D'INFORMATION DESTINÉ AUX MÉDECINS ET AUX AUTRES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ DE LANAUDIÈRE —

Vol. 29, no 9

Février 2020

APPEL À LA VIGILANCE

COVID-19

Mise à jour du 25 février 2020

- Mise à jour épidémiologique
- Modification de l'application de l'outil de triage à l'urgence : augmentation du nombre de pays ciblés

par : D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Mise à jour épidémiologique

En date du **24 février** 2020, près de 80 000 cas ont été confirmés dans le monde dont plus de 77 000 en Chine continentale.

Décès

2 595 décès ont été rapportés en Chine et 23 dans les autres pays.

Évolution de la situation

En Chine, 715 cas ont été déclarés dans le dernier 24 heures. La province de Hubei compte toujours pour plus de 80 % des cas confirmés.

Maintenant près de 3 % des cas confirmés sont signalés à l'extérieur de la Chine, soit 2 069 cas dans 29 pays et ce nombre est en augmentation.

Près de 700 cas ont été confirmés parmi les passagers du bateau de croisière *Diamond Princess*.

Au Canada

10 cas ont été confirmés, (6 en Colombie Britannique et 4 en Ontario) dont un nouveau cas en Colombie Britannique qui n'a voyagé qu'en Iran. **Aucun cas n'a été confirmé au Québec.**

Pour suivre l'évolution de la situation épidémiologique, consultez le site web du MSSS sous la rubrique «Épidémiologie»

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

Modification de l'application de l'outil de triage à l'urgence : augmentation du nombre de pays ciblés

La direction générale de santé publique (DGSP) étend la zone des pays à considérer comme inclus dans la **définition d'exposition significative au regard de la demande d'analyses de tests pour le COVID-19.**

En date du 24 février, les zones ciblées sont :

- Chine continentale et Hong Kong
- Corée du Sud
- Iran
- Italie
- Japon
- Singapour

Ces pays font maintenant partie de **la liste des pays faisant l'objet d'une surveillance accrue** (voir le lien web ci-dessous)

<http://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/liste-des-pays-mrsi.pdf>

Cette liste étant intégrée pour l'utilisation de l'outil de triage à l'urgence.

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/mrsi/outil-de-triage.pdf>

Définition de cas

La définition de cas produite par l'Agence de santé publique du Canada n'est pas modifiée actuellement mais devrait évoluer en ce sens prochainement.

RECOMMANDATIONS DE SANTÉ PUBLIQUE pour le COVID-19

- Identifier rapidement les personnes à risque et mettre les mesures PCI en place pour prévenir la propagation. Pour cela :

➤ **l'outil de triage du MSSS**, doit être utilisé de façon **systematique** dans les urgences
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/mrsi/outil-de-triage.pdf>

ET

➤ **la liste des pays faisant l'objet d'une surveillance accrue** via le lien web joint à l'outil.

<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/liste-des-pays-mrsi.pdf>

- **Maintenir l'application de l'étiquette respiratoire dans les milieux cliniques.**

➤ L'utilisation de l'affiche du MSSS « [À tous les patients](#) » dans les salles d'attente est encouragée.

➤ Un outil d'évaluation pour les intervenants à la réception des cliniques médicales est disponible sur la page web du MSSS.

Il faut toutefois tenir compte de la mise à jour de la liste des pays faisant l'objet d'une surveillance accrue lors de l'évaluation.

- **Prise en charge des cas suspects à l'urgence :**

➤ Isolement (pièce à pression négative OU pièce fermée avec antichambre, si possible).

➤ Précautions additionnelles contre la transmission par voie aérienne /contact :

- gants recouvrant les poignets;
- masque N-95;
- protection oculaire;
- blouse.

○ Prévoir une blouse imperméable s'il y a risque de contact avec des liquides biologiques. Ex. : vomissements.

Voir document de L'INSPQ page 5

https://msss.gouv.qc.ca/professionnels/documents/coronavirus-2019-ncov/2020-02-06_nCoV_MesuresPCI_Interim_V2.pdf

➤ Effectuer l'évaluation médicale et consulter le microbiologiste-infectiologue de garde.

Signaler sans tarder à la Direction de santé publique tout cas suspect chez qui, après évaluation médicale, une investigation microbiologique spécifique au COVID-19 semble indiquée.

RÉFÉRENCES

MSSS – Site web professionnel COVID-2019 (regroupe tous les documents pertinents) :
<https://www.msss.gouv.qc.ca/professionnels/maladies-infectieuses/coronavirus-2019-ncov/>

WHO – Rapports de situation sur le COVID-2019 :
<https://www.who.int/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019/situation-reports>

Pour consulter les bulletins précédents concernant le COVID-19 :

[http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol. 29 no 02 - Janvier 2020.pdf](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol.29_no02-Janvier2020.pdf)

[http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol. 29 no 3 - Janvier 2020.pdf](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol.29_no3-Janvier2020.pdf)

[http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol. 29 no 5 - Janvier 2020.pdf](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol.29_no5-Janvier2020.pdf)

[http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol. 29 no 6 - Février 2020.pdf](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol.29_no6-Fevrier2020.pdf)

[http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol. 29 no 7 - Février 2020.pdf](http://www.cisss-lanaudiere.gouv.qc.ca/fileadmin/internet/cisss_lanaudiere/Documentation/Sante_publique/Bulletins/Le_Prevenant/Vol.29_no7-Fevrier2020.pdf)

RAPPEL IMPORTANT

Pour joindre le service des maladies infectieuses, **veuillez communiquer durant les heures ouvrables (8 h à 16 h) au 450 759-6660 ou au 1 855 759-6660, poste 4459**. Au besoin, laisser un message détaillé, un retour d'appel sera fait dans les plus brefs délais. La déclaration d'une MADO peut également être effectuée par télécopieur (450 759-3742).

Un service de garde en santé publique est disponible **en dehors des heures ouvrables** en téléphonant au **450 759-8222** et en demandant le **médecin de garde en santé publique**.

Publication

Direction de santé publique
Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière

Responsable de la publication

D^{re} Joane Désilets, médecin, adjointe médicale en maladies infectieuses

Avec la collaboration de :

Patricia Cunningham, conseillère en soins infirmiers
Lucie Bastrash, adjointe à la direction de santé publique

Mise en page

Manon Gingras, équipe de santé environnementale et maladies infectieuses

© Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, 2020

Dépôt légal

Premier trimestre 2020

ISSN 1718-9497 (PDF)
1920-2555 (en ligne)

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

La version PDF de ce document est disponible à la section *Santé publique*, dans la rubrique *Documentation* sous l'onglet *Professionnels de la santé* du site du CISSS au :

www.ciasss-lanaudiere.gouv.qc.ca

À la condition d'en mentionner la source, sa reproduction à des fins non commerciales est autorisée.